

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 4 décembre 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 6 novembre 2018
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Établissement du calendrier 2019 des séances du conseil
 - 4.4 Adoption du manuel de l'employé
 - 4.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 283 000 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2018
 - 4.6 Soumissions pour l'émission de billets
 - 4.7 Inscription mauvaises créances
 - 4.8 Dossier de nuisances au 1509, 7e Rang (lot: 2 211 175)
 - 4.9 Programme d'Aide aux immobilisations du Ministère de la Culture et des Communications
 - 4.10 Fédération québécoise des municipalités - Adhésion 2019
 - 4.11 Demande de subvention auprès du MELCC afin de réaliser une étude de vulnérabilité de nos prises d'eau potable
 - 4.12 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
 - 4.13 Travaux de chemisage de l'intercepteur sanitaire - Décompte progressif # 1

- 4.14 Demande à la MRC des Maskoutains - Bâtiments non agricoles en zone agricole
- 4.15 Achat de bacs verts et bruns
- 4.16 Renouvellement du contrat avec la SPAD
- 4.17 Déneigement des citernes rurales - Saison 2018-2019
- 4.18 Service de prévention incendie - Octroi du contrat
- 4.19 Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie - Cotisation annuelle 2019
- 4.20 Service des incendies - Achats divers
- 4.21 Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre – Achat conjoint d'un logiciel

5. LÉGISLATION :

- 5.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-341 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2019
- 5.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement 2019-342 modifiant le règlement numéro 10-234 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité

6. SERVICE DE L'URBANISME :

- 6.1 Rapport du service

7. SERVICE TECHNIQUE :

- 7.1 Rapport du service des eaux usées
- 7.2 Rapport mesure des boues

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

- 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

9. CORRESPONDANCE :

- 9.1 Sommaire de la correspondance

10. DIVERS :

11. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-160

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-161

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-162

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott
APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 30 novembre 2018 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 44 à 47) : 34 117,93 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques 183 à 194 : 16 943,10 \$
- Accès D 500 075 à 500 098 : 23 257,59 \$
- Paiements directs 750 073 à 750 088 : 7 397,75 \$

Déboursés à payer :

- Chèque 195 à 237 : 145 419,57 \$

Total : 227 135,94 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-163

4.3. ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2019 DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2019, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 20 h :

- 15 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 2 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 2 juillet
- 6 août
- 3 septembre
- 1er octobre
- 5 novembre
- 3 décembre

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-164

4.4. ADOPTION DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la FQM afin de produire un manuel des employés;

CONSIDÉRANT QUE le manuel des employés a été rédigé par la FQM et correspond aux orientations de la municipalité en matière de gestion des ressources humaines et conditions de travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beaugard
APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité adopte le manuel des employés;

QUE le manuel des employés entrera en vigueur le 1er janvier 2019;

QUE le maire et la directrice générale, collectivement, soient et sont autorisés par les présentes, à signer le manuel des employés et tout document en lien avec celui-ci.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-165

**4.5. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 283
000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 DÉCEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Saint-Dominique souhaite emprunter par billets pour un montant total de 283 000 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-332	283 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2018-332, la Municipalité de Saint-Dominique souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 décembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	24 000 \$	
2020.	24 900 \$	
2021.	25 800 \$	
2022.	26 700 \$	
2023.	27 600 \$	(à payer en 2023)
2023.	154 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2018-332 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-166

4.6. SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint Dominique a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 décembre 2018, au montant de 283 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 CAISSE DESJARDINS DU PLATEAU MASKOUTAIN

24 000 \$	3,67000 %	2019
24 900 \$	3,67000 %	2020
25 800 \$	3,67000 %	2021
26 700 \$	3,67000 %	2022
181 600 \$	3,67000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,67000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

24 000 \$	2,65000 %	2019
24 900 \$	2,80000 %	2020
25 800 \$	3,00000 %	2021
26 700 \$	3,15000 %	2022
181 600 \$	3,30000 %	2023

Prix : 98,00100

Coût réel : 3,76144 %

3 BANQUE ROYALE DU CANADA

24 000 \$	3,82000 %	2019
24 900 \$	3,82000 %	2020
25 800 \$	3,82000 %	2021
26 700 \$	3,82000 %	2022
181 600 \$	3,82000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,82000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU PLATEAU MASKOUTAIN est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint Dominique accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU PLATEAU MASKOUTAIN pour son emprunt par billets en date du 11 décembre 2018 au montant de 283 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-332. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-167

4.7. INSCRIPTION MAUVAISES CRÉANCES

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott
APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

DE TRANSFÉRER aux mauvaises créances les factures suivantes:

- CRF1700241 au montant de 1 940 \$
- CRF1700682 au montant de 60 \$
- CRF1700510 au montant de 60 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-168

4.8. DOSSIER DE NUISANCES AU 1509, 7E RANG (LOT: 2 211 175)

CONSIDÉRANT le dossier de nuisances au 1509, 7e Rang (lot: 2 211 175);

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a fait l'objet d'une ordonnance (Dossier n° 17-05703);

CONSIDÉRANT la nature des nuisances;

CONSIDÉRANT l'état des travaux entrepris;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier fait l'objet de plaintes depuis de nombreuses années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

QU'étant donné la saison hivernale, l'ordonnance sera exécutée dans la semaine du 27 mai 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-169

4.9. PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT le programme d'Aide aux immobilisations du Ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme vise à offrir aux municipalités un soutien financier pour qu'elles se dotent ou améliorent des infrastructures qui peuvent contribuer, entre autres, à leur essor culturel et à la protection des biens publics;

CONSIDÉRANT QUE le projet **Agrandissement de l'école de la Rocade - Construction d'un gymnase et d'une bibliothèque** correspond à ces objectifs.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QU'une demande d'aide financière soit déposée dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations du Ministère de la Culture et des Communications - Volet 2, pour le projet **Agrandissement de l'école de la Rocade - Construction d'un gymnase et d'une bibliothèque**;

DE MANDATER la directrice générale pour compléter cette demande et pour signer tous les documents relatifs à cette demande;

QUE la municipalité de Saint-Dominique s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-170

4.10. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - ADHÉSION 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité pour l'année 2019, auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE RENOUVELER l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2019, au montant de 2 686,27 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-110-00-494 au budget 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-171

4.11. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MELCC AFIN DE RÉALISER UNE ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ DE NOS PRISES D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra, d'ici 2021, effectuer une analyse de vulnérabilité de ses prises d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'un programme pour une protection accrue des sources d'eau potable existe auprès du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques et que ce programme permet d'obtenir une aide financière afin de réaliser une telle étude;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

D'ACHEMINER une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques afin de réaliser l'analyse de vulnérabilité des prises d'eau potable de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-172

4.12. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-173

4.13. TRAVAUX DE CHEMISAGE DE L'INTERCEPTEUR SANITAIRE - RÉCEPTION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT les travaux de chemisage de l'intercepteur sanitaire, dossier SDOM-00246118;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Robichaud, ing. de Services EXP inc., concernant la recommandation de paiement du certificat no 1;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 235 550,93 \$, taxes incluses, à CWW Réhabilitation, pour les travaux mentionnés au dossier SDOM-00246118, tel que présenté par monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services EXP inc., en date du 28 novembre 2018.

QUE les sommes nécessaires, pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-400-00-743 et financées à même la TECQ et le solde manquant à même le poste excédant affecté égout.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-174

4.14. DEMANDE À LA MRC DES MASKOUTAINS - BÂTIMENTS NON AGRICOLES EN ZONE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Ville de Saint-Pie, il y a des bâtiments non agricoles en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette situation n'est pas singulière à la Ville de Saint-Pie;

CONSIDÉRANT QUE le PDZA (Plan de développement de la zone agricole), adopté en juillet 2015 par la MRC des Maskoutains, indiquait déjà que la requalification des bâtiments qui avaient perdu leur vocation agricole faisait partie des éléments visant à optimiser l'utilisation de la zone agricole tout en préservant les terres;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de modifier le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains afin de donner une seconde vie auxdits bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pie demande l'appui des autres municipalités dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron
et résolu à l'unanimité :

DE DONNER son appui à la Ville de Saint-Pie.

DE DEMANDER à la MRC des Maskoutains d'inscrire dans leurs priorités la présente demande de modification.

DE FAIRE PARVENIR la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-175

4.15. ACHAT DE BACS VERTS ET BRUNS

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott
APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER la Régie des déchets des Maskoutains et d'Acton pour l'achat de 35 bacs verts 360 litres ainsi que 15 bacs bruns de 240 litres.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au budget 2019 au poste 22-400-00-725.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-176

4.16. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA SPAD

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service relativement à l'application de la réglementation municipale concernant les animaux vient à échéance au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la SPAD est un organisme sans but lucratif voué à la protection des animaux qui offre un service de contrôle et de protection des animaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé à cet effet pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard
APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron
et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER les conditions citées à cette entente et d'autoriser la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité, les documents s'y référant.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-293-00-451.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-177

4.17. DÉNEIGEMENT DES CITERNES RURALES - SAISON 2018-2019

CONSIDÉRANT QU'il faut prévoir le déneigement des citernes rurales pour suppléer en tout temps à un besoin d'eau en cas d'incendie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'OFFRIR un montant forfaitaire de 425 \$ aux personnes respectives qui prendront charge de l'entretien de chacune des trois citernes rurales pour la saison 2018-2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-178

4.18. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE - OCTROI DU CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de service de prévention, risques moyens, élevés et très élevés, incluant la classification et l'élaboration des plans d'intervention, au Groupe GPI, pour un montant de 18 938 \$, plus les taxes, le tout tel que mentionné à l'offre de service produite le 8 novembre 2018.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-459.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-179

4.19. ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE - COTISATION ANNUELLE 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la cotisation 2019 de l'Association des Pompiers auxiliaires de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de la cotisation de l'Association des Pompiers auxiliaires de la Montérégie pour l'année 2019, au montant de 480 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-220-00-494 au budget 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-180

4.20. SERVICE DES INCENDIES - ACHATS DIVERS

CONSIDÉRANT la demande du service relativement à l'achat de certains accessoires;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les achats suivants :

- Aéro-Feu pour le lecteur 4 gaz, pour un montant de 930 \$, plus taxes;
- Boivin & Gauvin inc. pour le couteau écarteur (pince de désincarcération), pour un montant de 10 724 \$, plus taxes;
- CMP Mayer inc. pour les boyaux, pour un montant de 1 500 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-220-00-526 et 22-200-00-725.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-181

4.21. RÈGLEMENT SUR LES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ET LES MOYENS DE SECOURS MINIMAUX POUR PROTÉGER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE SINISTRE – ACHAT CONJOINT D'UN LOGICIEL

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre par le ministère de la Sécurité publique (ci-après MSP);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de La Présentation, Saint-Jude, Saint-Louis et Saint-Marcel-de-Richelieu ont manifesté le désir de se procurer le logiciel ECHO MMS d'Idside conjointement avec la municipalité de Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel permettra de répondre aux normes des procédures d'alerte du règlement du MSP;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel permettra également de corriger plusieurs lacunes suite au rapport d'analyse et de recommandations du MSP;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention de 12 000\$ dans le cadre du programme en sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'achat conjoint du logiciel ECHO MMS d'Idside.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-130-00-499 et remboursées à même la subvention à recevoir dans le cadre du volet 2 pour le soutien des actions de préparation aux sinistres.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

5.1. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-341 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Avis de motion est par les présentes donné par Marie-Josée Beauregard, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 2018-341 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2019* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 2018-341 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2019* est présenté. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

5.2. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-342 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-234 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Hugo Mc Dermott, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le *règlement numéro 2019-342 modifiant le règlement numéro 10-234 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *règlement 2019-342 modifiant le règlement numéro 10-234 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité* est présenté. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de novembre 2018 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de novembre 2018 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de novembre 2018 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de novembre 2018 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-182

11. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 20.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière